

Lundi 10 août 2026

Communiqué de presse – Cellule d’expertise sur le risque d’incendie en milieu naturel

La Cellule d’expertise sur le risque incendie en milieu naturel, regroupant les différents interlocuteurs du secteur en Wallonie, s’est réunie ce lundi 10 août sous l’égide du Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d’Expertise (CORTEX) en vue de poursuivre le suivi du risque entamé début juillet, de formuler des recommandations aux autorités compétentes et d’acter des mesures de prévention prises par les gestionnaires régionaux et locaux.

1. Situation météorologique (IRM)

L’anticyclone qui nous accompagne depuis près d’un mois repousse les dépressions vers le nord de l’Europe. Il va nous amener de l’air plus chaud avec autour de 25 degrés attendus ce mardi pour atteindre, dès mercredi, des maximas allant de 30 à 31 degrés (centre du pays) et jusqu’à 33 voire 34 degrés pour les journées de jeudi et vendredi. Les températures avoisineront les 27 à 29 degrés samedi et 25 degrés sont annoncés dimanche.

Concernant les taux d’humidité relative, dès ce mercredi, il faut s’attendre à des valeurs très basses, aux alentours de 20 à 25 %, et ce jusqu’à vendredi. Ce n’est que samedi prochain que les valeurs d’humidité relative devraient atteindre 50% voire un peu plus et le dimanche marquera une réelle transition avec des seuils au-delà de 50%. Les modèles probabilistes de l’IRM prévoient un retour des précipitations à partir de samedi et de manière très progressive (1 à 2 millimètres sur 24h). La journée de dimanche sera assez similaire à celle de samedi avec des précipitations peu importantes. Dès lundi, les précipitations devraient être un peu plus importantes ainsi que durant le reste de la semaine prochaine. Jusqu’au 23 août, les cumuls de précipitations devraient être de 10 à 15 l/m². Concernant le vent, pour mercredi, il sera moyen de 10 à 15 km/h mais avec des rafales possibles (25 à 30 km/h voire plus pour la journée de samedi).

Actuellement, l’indice sécheresse montre une situation extrêmement sèche sur le sud du pays. Dans les 10 prochains jours, la sécheresse va s’accroître en surface sur l’ensemble de la Wallonie et il faudra des précipitations plus importantes que celles annoncées pour réellement enrayer la sécheresse de surface.

2. Situation au niveau du risque (DNF)

Actuellement et jusqu’au 15 août, le risque d’incendie pour les **milieux ouverts** est élevé et, en **milieux forestiers**, le risque est modéré à élevé (fin de semaine). Si le vent est au-delà de 35km/h cela pourrait augmenter le risque. La journée du 15 août sera une journée charnière en fonction de l’arrivée des précipitations.

La végétation est déjà bien sèche en forêt (litière, sous étage, mais aussi la canopée par endroit avec des arbres qui perdent déjà leurs feuilles) et les milieux ouverts, notamment les mises à

blanc, sont secs à très secs. Même si de la pluie est observée dès les 15 et 16 août, le risque d'incendie diminuera un peu mais l'état de sécheresse de la végétation restera encore bien marqué.

De nombreux départs de feux ont été signalés en zone agricole ou en bordures de voiries, avec de légères propagations au milieu forestier.

Les retours de terrain des différentes zones de secours font état de la persistance d'une dizaine de départs de feux depuis la précédente réunion du 6 août mais qui sont globalement restés limités en superficie (de 1 à 3 hectares) principalement en zone agricole ou en bordures de voiries, avec de légères propagations au milieu forestier. Les causes sont majoritairement liées à des imprudences ou des incivilités. Il est utile de rappeler que des moyens d'extinction sont vivement recommandés lors de l'utilisation d'engins ou d'outils liés à des travaux agricoles.

3. Recommandations et interdictions

Les arrêtés de police provinciaux, comprenant une série de mesures et d'interdictions relatives aux activités à risque, sont toujours effectifs aux différentes dates fixées par chaque Gouverneur. Pour la province de Luxembourg, une circulaire a été prise pour ce qui concerne les travaux de fauchage qui sont interdits jusqu'au 14 août. Vous trouverez les liens utiles vers ces différents arrêtés dans [l'actualité de Wallonie.be](#).

Et, par ailleurs, de respecter les mesures suivantes :

- Ne pas allumer un feu, ni porter du feu (ce qui implique : cigarette, torche, brasero, matériel produisant une flamme, etc.) en forêt et jusqu'à une distance de 100 mètres de celle-ci ;
- Ne pas fumer en forêt ;
- Ne pas jeter au sol des mégots de cigarette (et notamment par la fenêtre de sa voiture) ;
- Éviter de garer une voiture dans les hautes herbes, qui peuvent s'enflammer au contact du pot d'échappement ;
- Être très vigilant avec les barbecues sur le domaine privé : les placer loin de toute végétation inflammable et prévoir un moyen d'extinction ;
- Respecter les interdictions des autorités en matière de barbecue (ou tout autre dispositif de cuisson) sur le domaine public y compris dans les aires prévues à cet effet, de feux d'artifice (ou encore de lanternes célestes), de brûlage de déchets verts ou d'utilisation d'outils pouvant provoquer des étincelles ou de la chaleur (tels que les désherbeurs thermiques).

Si vous êtes témoin d'un incendie de forêt ou de broussailles, restez calmes et suivez les recommandations suivantes :

1. Alerte les secours en appelant le 112. Donnez votre position avec des repères précis (chemins, parkings, tours de guet, etc.) ;
2. Éloignez-vous en suivant les chemins existants. Ne prenez aucun risque et suivez les consignes des pompiers ou des agents forestiers ;
3. Prévenez les personnes susceptibles d'être en danger.

Des informations complémentaires sont disponibles sur :

- La [page web consacrée aux Feux de forêt](#)
- [FAQ Prévention incendies en forêt](#)
- [Affiche incendies wallonie web.pdf](#) et [Dépliant incendies wallonie](#) (à noter que les affiches et dépliants sont aussi disponibles en allemand et en néerlandais)
- Les [conseils spécifiques pour les activités agricoles](#)
- Sans oublier les sites communaux et les panneaux d'information installés aux zones sensibles.

Le Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d'Expertise (CORTEX) poursuivra le monitoring de la situation pour évaluer l'évolution du risque d'incendie. Le CORTEX reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Pour la Cellule d'expertise risque incendie

Le Directeur du CORTEX

Simon RIGUELLE